



قرار بفتح باب الترشيح لشغل مناصب المسؤولية بالوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف

إن مدير الوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.93.51 الصادر في 22 ربيع الأول عام 1414 موافق (10 شتنبر 1993) بمثابة قانون يتعلق بالوكالات الحضرية؛
- بناء على المرسوم رقم 93.67.2 الصادر في 4 ربيع الثاني 1414 (21 شتنبر 1993) القاضي بتطبيقه؛
- بناء على المرسوم رقم 2.3.211 الصادر في 14 من ربيع الأول 1425 (04 مايو 2004) الخاص بإحداث الوكالة الحضرية للناظور والحسيمة وورزازات-زاكورة ووادي الذهب -أوسرد والرشيدية وكلميم -السمارة ؛
- بناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 7/2013 بتاريخ 18 جمادى الثانية 1434 (29 أبريل 2013) والمتعلق بالتعيين في مناصب المسؤولية بالمؤسسات العمومية؛
- بناء على مقرر وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة ووزارة الاقتصاد والمالية (مديرية المنشآت العامة والخصوصية) الصادر بتاريخ 10 أبريل 2019 والمتعلق بالتعيين في مناصب المسؤولية على صعيد الوكالات الحضرية؛
- بناء على مقتضيات النظام المؤقت الخاص بمستخدمي الوكالة الحضرية للناظور؛
- بناء على الهيكل التنظيمي للوكالة الحضرية للناظور؛
- نظرا لما تقتضيه ضرورة المصلحة.

يقرر ما يلي:

الفصل الأول : فتح باب الترشيح لشغل مناصب المسؤولية الشاغرة التالية :

- رئيس مديرية التدبير الحضري والتقنين؛
- رئيس قسم الشؤون الإدارية والمالية؛
- رئيس مصلحة التعمير والهندسة المعمارية؛
- رئيس مصلحة الشؤون العقارية؛
- رئيس مصلحة التقنين و التوجيه؛

الفصل الثاني : تحدد المهام والمواصفات المتعلقة بالمنظمة المرشح شغلها، وكذا الكفاءات المطلوبة وفق بطاقة الوظيفة الخاصة بكل منصب

والمرفقة بهذا القرار.





الفصل الثالث : تحدد شروط الترشح لشغل هذه المناصب كآآتي :

— أن يكون المترشح(ة) من جنسية مغربية؛
— أن يكون المترشح(ة) مرتبا في الدرجة حسب الشروط المدرجة في مقرر وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة ووزارة الاقتصاد والمالية (مديرية المنشآت العامة والخصوصية) الصادر بتاريخ 10 أبريل 2019 والمتعلق بالتعيين في مناصب المسؤولية على صعيد الوكالات الحضرية، كآآتي:

بخصوص منصب رئيس مديرية:

— أن يكون المترشح(ة) حاصلا على الأقل على شهادة أو دبلوم، له علاقة بمنصب المسؤولية المفتوح للتباري، يخول له الترتيب في درجة إطار عالي حسب الترتيب الاستدلالي للنظام الأساسي للوكالات الحضرية؛
— أن يتوفر على الأقل، على ثمان سنوات (08) سنوات من التجربة في مجال اختصاص الوكالات الحضرية وبالعلاقة بالمنصب المقترح للتباري؛

— أن يكون قد شغل مهام رئيس قسم في مجال التدبير الحضري والقوانين المنظمة لذلك، لمدة سنتين (02) على الأقل.

بخصوص منصب رئيس قسم:

— أن يكون المترشح(ة) مرتب على الأقل في السلم 20 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة؛
— أن يكون حاصلا على الأقل، على شهادة أو دبلوم يسمح بولوج السلم 17 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة الحضرية؛

— أن يتوفر على الأقل، على أربع (04) سنوات من الخدمة الفعلية بصفة مرسوم أو ملحق بالوكالة الحضرية المعنية أو بوكالة حضرية أخرى، أو خمس (05) سنوات لغير المنتميين للوكالة الحضرية؛

— أن يكون قد مارس مهام رئيس مصلحة وله تجربة وخبرة كافية بشأن اختصاصات وملفات المنصب المتباري بشأنه؛
— غير أنه إذا استدعت ضرورة المصلحة ذلك، يمكن، استثناء من أحكام الفقرة السابقة، أن يترشح لتقلد منصب رئيس قسم، المترشحون المرتبون على الأقل في السلم 20 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة، والمزاولون لمهام رئيس مصلحة لمدة لا تقل على سنتين (02)، والمتوفرون على أقدمية لا تقل عن خمسة عشر (15) سنة من الخدمة الفعلية بالوكالات الحضرية أو بإدارات ومؤسسات الدولة أو الجماعات الترابية، منها أربع (04) سنوات على الأقل في الدرجة المذكورة.

بخصوص منصب رئيس مصلحة:

— أن يكون المترشح(ة) مرتب على الأقل في السلم 20 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة الحضرية؛
— أن يكون حاصلا على الأقل، على شهادة أو دبلوم يسمح بولوج السلم 17 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة الحضرية؛

— أن يتوفر على الأقل، على سنتين (02) من الخدمة الفعلية بصفة مرسوم أو ملحق بالوكالة الحضرية المعنية أو بوكالة حضرية أخرى، أو ثلاث (03) سنوات لغير المنتميين للوكالة الحضرية؛

— غير أنه إذا استدعت ضرورة المصلحة ذلك، يمكن، استثناء من أحكام الفقرة السابقة، أن يترشح لتقلد منصب رئيس مصلحة، المترشحون المرتبون على الأقل في السلم 17 بالوكالة الحضرية أو ما يعادلها في الدرجة لغير المنتميين للوكالة، والمتوفرون على أقدمية لا تقل عن عشر (10) سنوات من الخدمة الفعلية بالوكالات الحضرية أو بإدارات ومؤسسات الدولة أو الجماعات الترابية، منها أربع (04) سنوات على الأقل في الدرجة المذكورة.

— أن يكون له تجربة وخبرة كافية بشأن اختصاصات وملفات المنصب المتباري بشأنه.





الفصل الرابع : يعين السيد مدير الوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف لجنة يعهد إليها القيام بإجراء مقابلة لانتقاء المرشحين وفق الشروط المطلوبة، واختيار المترشح(ة) المقبول لتولي منصب المسؤولية المتبارى بشأنه.

الفصل الخامس : يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- طلب الترشيح مشفوعا برأي الرئيس المباشر في كفاءة المترشح(ة) وفق النموذج المرفق؛
- سيرة ذاتية تتضمن مؤهلات المترشح(ة) ونبذة عن مساره التكويني والمهني، وكذا المهام والوظائف التي زاو لها لها ارتباط بالمنصب المتبارى بشأنه؛
- تقديم أمام اللجنة مؤهلات وكفاءة المترشح ارتباطا باختصاصات المنصب وكذا خطة عمل (en PowerPoint) على المدى القريب والمتوسط وكذا المنهجية التي يقترحها المترشح(ة) من أجل الرفع من مردودية ونجاعة المنصب المتبارى بشأنه؛
- تصريح بالشرف موقع من طرف المترشح(ة) طبقا للنموذج رفقته؛
- نسخ مصادق عليها من الشواهد والدبلومات المحصل عليها؛
- نسخة مصادق عليها من بطاقة التعريف الوطنية.

الفصل السادس : تودع ملفات الترشيح، داخل أظرفة مغلقة تحدد نوع المنصب المعني بالترشيح، لدى إدارة الوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف، في أجل أقصاه يوم الإثنين 11 نونبر 2024 على الساعة الرابعة بعد الزوال كآخر أجل لقبول ملفات الترشيح.

الفصل السابع : ينشر هذا القرار على الموقع الإلكتروني للوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف www.aunador.ma، وعلى بوابة الخدمات العمومية www.emploi-public.ma، كما يلصق بمقرات الوكالة الحضرية للناظور-الدريوش-جرسيف.

ملاحظة:

- تحدد باقي الشروط المتعلقة بالمناصب المزمع شغلها وفق بطائق الوظيفة المرفقة بهذا القرار.
- كل مترشح موظف خارج المؤسسة، يتعين عليه تقديم موافقة تحويل المنصب المالي لهذه المؤسسة.
- كل مقتضى هذا القرار يخالف شروط مقرر التعيين المشترك لوزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة ووزارة الاقتصاد والمالية، يطبق هذا الأخير.

مدير وكالة الحضرية
للناظور - الدريوش - جرسيف

عبد الله أسمرحوج





FICHE DE POSTE

CHEF DE DEPARTEMENT DE LA GESTION URBAINE ET DE LA REGLEMENTATION

I – DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLE :

- Titulaire d'un diplôme (Architecte, Juriste, Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent) donnant au moins accès à l'échelle 20, ou tout autre diplôme justifiant l'expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture ;
- Ayant au moins 8 ans d'expériences dans le domaine ;
- Ayant une expérience professionnelle minimum deux (02) ans en tant que chef de division dans le domaine de la gestion urbaine et de la réglementation y afférentes.

II – DESCRIPTION DU POSTE :

- Assurer la coordination et l'encadrement des différentes entités relevant de la structure Gestion Urbaine et de la Réglementation ;
- Assurer l'encadrement, la supervision et la coordination des équipes relevant du département ;
- Superviser l'instruction et la pré instruction juridique des dossiers relevant du département ;
- Superviser, suivre et contrôler les circuits d'instructions des dossiers relatifs aux projets de constructions, aux projets de lotissement, de morcellement, de groupes d'habitations et projets d'investissements ;
- Représenter la structure dans les différentes commissions et réunions qui le concerne ;
- Planifier et organiser l'activité du département.

III - COMPETENCES REQUISES :

- Maîtriser les attributions de l'Agence Urbaine ;
- Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, des affaires juridiques et de la réglementation ;
- Maîtriser la réglementation et procédures d'instruction des demandes d'autorisation de construire, de lotir, morceler ou créer des groupements d'habitations et les textes des lois en vigueur ;
- Maîtriser les procédures de contrôle et les textes des lois relatives en vigueur ;
- Maîtriser l'outil informatique et la rédaction administrative en arabe et en français.

IV – COMPETENCES RELATIONNELLES ET MANAGERIALES :

- Avoir une capacité managériale des services relevant du département ;
- Avoir la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Avoir le sens de confidentialité ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir le sens de communication.





FICHE DE POSTE

CHEF DE LA DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

I – DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLE :

- Titulaire d'un diplôme (Economie, ISCAE, ENSG ou diplôme supérieur en Finance ou diplôme équivalent) donnant au moins accès à l'échelle 20, ou tout autre diplôme justifiant l'expérience professionnelle confirmée dans le domaine ;
- Être classé au minimum à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins 04 ans de service effectif en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine concernée ou à une autre Agence Urbaine, ou au moins 05 ans pour les candidats non appartenant aux Agences Urbaines.
- Ayant exercé la fonction de chef de service dans le domaine ;

Toutefois, par dérogation aux conditions susmentionnées, peuvent participer au présent appel à candidature, les candidats classés au moins à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les non appartenant à l'Agence Urbaine, et ayant exercé la fonction de Chef de Service pour une durée qui ne peut être inférieure à 02 ans et disposant d'une ancienneté qui ne peut être inférieure à 15 ans de service effectif aux Agences Urbaines ou aux Administrations et Etablissements publics ou aux collectivités territoriales dont 04 ans, au moins, au grade précité.

II – DESCRIPTION DU POSTE :

- Encadrer le personnel de l'Agence Urbaine et optimiser sa gestion et garantir son développement ;
- Gérer les affaires du personnel (paie, avancement, congé, missions, accidents de travail, maladies professionnelles, assurances sociales, secours et œuvres sociales, etc) ;
- Participer à la définition de la politique générale de la formation continue du personnel ;
- Veiller à la mise en œuvre de la politique administrative, financière, comptable et budgétaire de l'Agence Urbaine ;
- Superviser et coordonner la préparation des plans et budgets de fonctionnement et d'équipement de l'agence en liaison avec les responsables des autres structures et assurer le suivi ;
- Assurer la liquidation, l'engagement et l'ordonnancement des dépenses ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Superviser les travaux de préparation du rapport financier ;
- Veiller au respect du calendrier des déclarations fiscales et sociales ;
- Centraliser la documentation concernant les activités de l'agence urbaine





FICHE DE POSTE (suite)

- Etudier les besoins des services en moyens matériels et en fournitures afin d'assurer leur satisfaction par l'acquisition et la gestion du matériel roulant, du matériel technique, du mobilier et matériel de bureau, des fournitures de bureau, ...etc. ;
- Assurer l'entretien et la réparation des immeubles et du matériel du parc auto ;
- Gérer les marchés, contrats, conventions ...etc ;
- Entretien le système d'information de gestion ;
- Entretien le système de management qualité en ce qui concerne les processus de la D.A.A.F.

III - COMPETENCES REQUISES :

- Maîtriser l'organisation des Agences Urbaines ;
- Maîtriser la gestion des ressources humaines et de la législation du travail ;
- Maîtriser les textes et les lois en matière de passation des marchés publics ;
- Maîtriser les règles comptables générales, budgétaires ;
- Maîtriser la fiscalité marocaine en liaison avec la fonction à exercer ;
- Avoir des compétence managériales et relationnelles ;
- Avoir une capacité d'encadrement ;
- Avoir un esprit d'écoute et capacité de dialogues ;
- Avoir une capacité de gérer les conflits.

IV – COMPETENCES RELATIONNELLES ET MANAGERIALES :

- Avoir une capacité managériale des services relevant de la division ;
- Avoir la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Avoir le sens de confidentialité ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir le sens de communication.





FICHE DE POSTE

CHEF DE SERVICE DE LA REGLEMENTATION ET DE L'ORIENTATION

I – DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLE :

- Titulaire d'un diplôme (Juriste, Architecte ou un diplôme en Urbanisme ou diplôme équivalent) donnant au moins accès à l'échelle 20, ou tout autre diplôme justifiant l'expérience professionnelle confirmée dans le domaine ;
- Être classé au minimum à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins 02 ans de service effectif en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine concernée ou à une autre Agence Urbaine, ou au moins 03 ans pour les candidats non appartenant aux Agences Urbaines.

Toutefois, par dérogation aux conditions susmentionnées, peuvent participer au présent appel à candidature, les candidats classés au moins à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les non appartenant à l'Agence Urbaine, disposant d'une ancienneté qui ne peut être inférieure à 10 ans de service effectif aux Agences Urbaines ou aux Administrations et Etablissements publics ou aux collectivités territoriales dont 04 ans, au moins, au grade précité.

II – DESCRIPTION DU POSTE :

- Assurer l'organisation, l'encadrement, la coordination et le suivi des activités du service ;
- Suivre le traitement des requêtes recueillies et figurantes sur le registre de l'enquête publique relative aux différentes dispositions des plans d'aménagement ;
- Assurer la gestion des dossiers en contentieux ;
- Assurer le développement de la veille juridique et réglementaire ;
- Maitriser les procédures d'exécution des documents d'urbanismes, la contribution à l'élaboration des textes et règlements relatifs à la procédure d'instruction des demandes de construire, de lotir, de morceler créer des groupes d'habitation ;
- Assurer le lancement et le suivi des arrêtés d'alignements, servitude et emprise des réseaux d'infrastructure ;
- Maitriser l'établissement et l'exécution des divers contrats d'architectes, des consultants, ainsi que ceux passés avec les collectivités locales et les établissements publics ;
- Suivre l'acte de lotir, de bâtir et de morcellement par le biais d'instruction des dossiers sur le plan juridique ;
- Maitriser la réglementation générale des normes de construction, de voirie ;
- Assurer le suivi de délimitation et de classement des sites à protéger (monuments historiques, patrimoine architectural ...) ;
- Encadrer et orienter les commissions de dérogation au milieu rural ;
- Etablir les lettres destinées aux partenaires, en matière de la gestion urbaine ;
- Assurer la collecte et la centralisation des documents législatifs, et réglementaires relatifs à l'urbanisme ;





FICHE DE POSTE (suite)

- Donner des avis sur les projets de loi et règlements liés à l'aménagement, l'urbanisme, l'environnement et la promotion immobilière ;
- Maitriser l'établissement et le suivi des conventions liant l'Agence Urbaine aux différents partenaires.
- Etablir, en coordination avec la structure chargée des études, les règlements d'aménagement ;
- Assurer le suivi des procédures d'approbation, d'homologation et d'exécution des documents d'urbanisme.

III - COMPETENCES REQUISES :

- Avoir des connaissances approfondies en matière de procédures d'élaboration des documents d'urbanisme et des textes relatifs à l'instruction des dossiers de constructions, lotissement et morcellement ;
- Maitriser les règlements, les normes et les procédures en matière de gestion et de planification urbaine ;
- Avoir une maîtrise de rédaction et de communication écrite arabe et française.

IV – COMPETENCES RELATIONNELLES ET MANAGERIALES :

- Avoir une capacité managériale des services relevant du département ;
- Avoir la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Avoir le sens de confidentialité ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir le sens de communication.





FICHE DE POSTE

CHEF DE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE

I – DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLE :

- Titulaire d'un diplôme (Architecte, Urbaniste, Topographe, Géographe ou diplôme équivalent) donnant au moins accès à l'échelle 20, ou tout autre diplôme justifiant l'expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture ;
- Être classé au minimum à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins 02 ans de service effectif en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine concernée ou à une autre Agence Urbaine, ou au moins 03 ans pour les candidats non appartenant aux Agences Urbaines.

Toutefois, par dérogation aux conditions susmentionnées, peuvent participer au présent appel à candidature, les candidats classés au moins à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les non appartenant à l'Agence Urbaine, disposant d'une ancienneté qui ne peut être inférieure à 10 ans de service effectif aux Agences Urbaines ou aux Administrations et Etablissements publics ou aux collectivités territoriales dont 04 ans, au moins, au grade précité.

II – DESCRIPTION DU POSTE :

- Veiller à la réalisation d'études architecturales (relatives au patrimoine architectural, à son histoire et à la culture architecturale de chaque région) ;
- Recenser et élaborer le programme des besoins en équipements communautaires ainsi que des Collectivités Locales notamment pour les zones sensibles soumises à des études particulières, et pour le choix de l'emplacement des grands équipements communautaires (sièges d'administration, terrains de sports, hôpitaux, établissements scolaires, ...) ;
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des plans d'aménagements ;
- Veiller au réajustement des plans d'aménagements ;
- Assurer l'établissement et l'élaboration des plans d'aménagements sectoriels.

III - COMPETENCES REQUISES :

- Maîtriser les attributions de l'Agence Urbaine ;
- Maîtriser les règlements et procédures applicables à l'urbanisme et l'architecture ;
- Maîtriser les procédures d'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Maîtriser les réglementations en vigueur ;
- Maîtriser l'outil informatique : AUTOCAD, ARCGIS (SIG), PHOTOSHOP.
- Avoir une maîtrise de rédaction et de communication écrite arabe et française.





FICHE DE POSTE (suite)

IV – COMPETENCES RELATIONNELLES ET MANAGERIALES :

- Avoir une capacité managériale relevant le service ;
- Avoir la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Avoir le sens de confidentialité ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir le sens de communication.





FICHE DE POSTE

CHEF DE SERVICE DES ETUDES FONCIERES

I – DIPLOME, FORMATION ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLE :

- Titulaire d'un diplôme (Ingénieur Géomètre Topographe, Architecte, Ingénieur d'Etat ou un diplôme en Topographie ou diplôme équivalent) donnant au moins accès à l'échelle 20, ou tout autre diplôme justifiant l'expérience professionnelle confirmée dans le domaine ;
- Être classé au minimum à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant l'accès à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou son équivalent pour les candidats non appartenant à l'Agence Urbaine ;
- Avoir au moins 02 ans de service effectif en tant que titulaire ou détaché à l'Agence Urbaine concernée ou à une autre Agence Urbaine, ou au moins 03 ans pour les candidats non appartenant aux Agences Urbaines.

Toutefois, par dérogation aux conditions susmentionnées, peuvent participer au présent appel à candidature, les candidats classés au moins à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine ou à son grade équivalent pour les non appartenant à l'Agence Urbaine, disposant d'une ancienneté qui ne peut être inférieure à 10 ans de service effectif aux Agences Urbaines ou aux Administrations et Etablissements publics ou aux collectivités territoriales dont 04 ans, au moins, au grade précité.

II – DESCRIPTION DU POSTE :

- Assurer le suivi de l'étude de prospection des terrains en vue de la réalisation des programmes arrêtés par les plans d'urbanisme, zone de logements, zone d'activité, zone d'équipement etc... ;
- Assurer le suivi de l'étude du marché foncier et de la stratégie foncière et de l'impact de l'urbanisme sur les transactions immobilière ;
- Assurer l'assistance aux communes en matière de gestion des domaines publics ;
- Assurer le suivi et le traitement des courriers relevant du service.

III - COMPETENCES REQUISES :

- Avoir des connaissances approfondies en matière foncière ;
- Assister les établissements ou organismes publics dans le choix de terrains pour leurs acquisitions compte tenu de l'affectation qui lui est destiné ;
- Avoir des connaissances relatives aux textes et règlements régissant l'élaboration des documents de l'urbanisme ;
- Maîtriser l'outil informatique : AUTOCAD, ARCGIS (SIG), PHOTOSHOP ;
- Avoir une maîtrise de rédaction et de communication écrite arabe et française.

IV – COMPETENCES RELATIONNELLES ET MANAGERIALES :

- Avoir une capacité managériale des services relevant du département ;
- Avoir la rigueur et le sens de l'organisation ;
- Avoir le sens de confidentialité ;
- Avoir l'esprit de synthèse et d'analyse ;
- Avoir le sens de communication.



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Nom et Prénom :

Grade :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

N° C.I.N :

Situation Familiale :

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions exigées pour être nommé au poste du **Chef du Département de** :

Au sein de l'Agence Urbaine de Nador-Driouch-Guercif et m'engage à veiller sur la moralité du fonctionnement et de la gestion dudit Département, en coordination avec l'ensemble des entités de cette Agence Urbaine.

Fait à, le :

Signature :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Nom et Prénom :

Grade :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

N° C.I.N :

Situation Familiale :

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions exigées pour être nommé au poste du **Chef de la Division de** :

Au sein de l'Agence Urbaine de Nador-Driouch-Guercif et m'engage à veiller sur la moralité du fonctionnement et de la gestion de ladite Division, en coordination avec l'ensemble des entités de cette Agence Urbaine.

Fait à, le :

Signature :

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Nom et Prénom :

Grade :

Fonction :

Date et lieu de naissance :

N° C.I.N :

Situation Familiale :

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions exigées pour être nommé au poste du **Chef du Service de** :

.....
Au sein de l'Agence Urbaine de Nador-Driouch-Guercif et m'engage à veiller sur la moralité du fonctionnement et de la gestion dudit Service, en coordination avec l'ensemble des entités de cette Agence Urbaine.

Fait à, le :

Signature :